

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire

12 avril 2022 à 18H

Point n°	Compétences / Commissions	Ordre du jour	N° de page
1	Finances	Vote du budget principal 2022	2
2	Finances	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales et détermination du produit attendu de la taxe GEMAPI	3-4
3	Finances	Vote du Budget annexe « Développement Economique » 2022	5
4	Finances	Vote du Budget annexe « Atelier Relais » 2022	6
5	Finances	Vote du Budget annexe « Centre Aquatique » 2022	7
6	Finances	Vote du Budget annexe « Tourisme » 2022	8
7	Finances	Vote du Budget annexe « GEMAPI » 2022	9
8	Finances	Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien être » 2022	10
9	Solidarité communautaire	Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2022	11-13
10	Affaires Générales	Election des représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST)	14-15
11	Affaires Générales	Subvention exceptionnelle au CIAS	16
12	GEMAPI	Désignation de représentants afin de siéger au sein du Syndicat Mixte du littoral de la Seine Maritime	17
13	Tourisme	Projet de classement de l'office de tourisme Destination « Le Tréport-Mers » en catégorie 1 (renouvellement)	18
14	Questions et informations diverses	Remarques des conseillers communautaires	18

Pièces jointes :

Annexe 1 : Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2022

Annexe 2.1 : Budget principal – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.2 : Budget annexe « Développement économique » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.3 : Budget annexe « Atelier relais » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.4 : Budget annexe « Centre Aquatique » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.5 : Budget annexe « Tourisme » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.6 : Budget annexe « GEMAPI » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 2.7 : Budget annexe « O2S Sport, Santé, bien-être » – projet pour l'exercice 2022

Annexe 3 : Note de présentations brèves et synthétiques des budgets

Annexe 4 : Etat 1259

Annexe 5 : notice de lecture de l'Etat 1259

Annexe 6 : tableau de synthèse des dossiers présentés au fonds d'accompagnement communautaire

Les pièces jointes ont été adressées avec la note de synthèse jointe à la convocation. Elles n'ont pas été modifiées et ne font pas l'objet d'un nouvel envoi à l'appui du présent compte-rendu.

■ ETAT DES PRESENCES

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Catherine Bonay, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Jean-Paul Mongne

Madame Guislaine Sire, absente excusée ayant donné procuration à Madame Monique Evrard

Madame Antonia Ortu, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier

Madame Florence Lemoigne, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne

Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard

Monsieur Jérémy Moreau, absent excusé ayant, en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, donné procuration à Monsieur Eddie Facque

Monsieur Jean-Pierre Trolley, absent excusé ayant, en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, donné procuration à Monsieur José Marchetti

Monsieur Jean-Charles Vitaux, absent excusé, représenté par son suppléant, Monsieur Denis Routier

Monsieur Bruno Saintyves, absent excusé, représenté par son suppléant, Monsieur Didier Journois

Madame Dominique Mallet, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Dominique Bonneville

Madame Nathalie Martel, Monsieur Jérôme Blondel, Monsieur Cédric Mompach, Madame Régine Douillet, absents excusés.

Soit un total de :

39 présents

46 votants

■ SECRETARIAT DE SEANCE

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Vincent Rousselin aux fonctions de secrétaire de séance.

Par ailleurs, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose de désigner Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

○ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Vincent Rousselin, comme secrétaire de séance et Madame Catherine Fermaut comme auxiliaire de séance.

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Président met au vote l'approbation du compte rendu de la dernière séance, en date du 1^{er} mars 2022, document qui a été joint à la convocation.

○ Le compte rendu de la séance en date du 1^{er} mars 2022 est adopté à l'unanimité.

■ **DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE** (articles L5211-9 et L 5211-10 CGCT – délibération 16/07/2020)

N° de décision	OBJET	DATE
2022/10	Modification des tarifs du Centre O2S Sport Santé Bien Être – Offre généraliste	02/03/2022
2022/16	Demande de subvention pour l'opération : "requalification du chemin vert du Petit Caux en une artère de circulation douce sur le territoire des villes soeurs"	22/02/2022
2022/17	Conclusion de l'avenant 4 au marché relatif aux travaux de requalification du chemin des étangs de la Vallée de la Bresle – Création d'une artère de circulation douce – Lot 1	21/02/2022
2022/18	Demande de subvention DETR/DSIL pour l'extension du bâtiment des services techniques	22/02/2022
2022/19	Demande de subvention pour l'opération : Aménagement d'aires d'accueil pour les usagers du vélo et totem compteur numérique	23/02/2022
2022/20	Conclusion de l'avenant 4 au marché relatif au transport en autocars d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires vers le centre aquatique des 2 falaises	01/03/2022
2022/21	Conseil de gestion du Parc Naturel Marin- remboursement des frais de déplacements d'u élu communautaire	04/03/2022
2022/22	Demande de subvention pour l'opération : signalétique d'interprétation des patrimoines autour du chemin entre verre et mer	08/03/2022
2022/23	Convention de partenariat avec le théâtre du château d'Eu 2022	09/03/2022
2022/24	Attribution du marché relatif à la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes des Villes Sœurs	10/03/2022
2022/25	Attribution de l'indemnité d'études et de projet professionnel un étudiant en médecine	13/03/2022
2022/26	Conclusion de l'avenant 5 au marché relatif au transport en autocars d'élèves d'écoles maternelles et élémentaires vers le centre aquatique des 2 falaises	22/03/2022
2022/27	Attribution du marché relatif aux travaux de rechargement en galets de la plage de Mers-les-Bains.	28/03/2022
2022/28	Demande de subvention pour l'opération : entretien des chemins de randonnées auprès du département de la Seine-Maritime	06/04/2022

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président prend la parole de la manière suivante :

« Mes chers collègues,

Soirée à thème pour ce soir, nous allons beaucoup parler de finances, et en l'absence de Monsieur Jérémy Moreau, pour cause de COVID, c'est moi qui me chargerais exceptionnellement de la présentation des différents budgets.

J'espère le faire avec autant de clarté que le brillant exposé qui a été le sien lors de la commission de finances et qui a recueilli l'assentiment unanime des membres de la commission.

S'il est vrai que j'apprécie les débats francs et constructifs qui apportent toujours quelque chose, c'est aussi agréable de voir que nous travaillons ensemble en bonne intelligence, très souvent unanimement.

Cela s'explique principalement par l'investissement de chacun. Dans vos communes, mais aussi ici au sein de la Communauté de Communes.

Cela commence par une prise d'information sur les sujets abordés. La note de synthèse a vocation à vous permettre de prendre connaissance à l'avance et quasi exhaustivement de l'ensemble des sujets. C'est un vrai investissement personnel que d'intégrer tout cela.

Je voulais aussi souligner le travail fait dans les diverses commissions, et dans les différents groupes de travail et instances.

Tout cela contribue à la qualité de la remontée d'informations, au partage de nos idées, et à la capacité de présenter en assemblée des dossiers aboutis et qui font consensus. Je souhaite que ce soir encore nous puissions travailler dans le même esprit.

J'en profite pour évacuer tout de suite un sujet, parti de notre dernière réunion, et qui a ensuite défrayer les chroniques, et agiter certains esprits et les réseaux.

Je veux vous reparler du chemin vert dit de petit Caux, car je sens que le sujet va revenir au détour dans l'ordre du jour.

Je veux redire les éléments factuels suivants afin que chacun ait bien en tête tout ce qu'il y a à savoir pour se forger une opinion :

La réfection de ces 7 km de chemin s'inscrit dans un schéma plus large, qui connecte des pistes cyclables à travers toute l'Europe.

Nous réalisons à l'échelle du territoire, les traversées majeures.

Nous avons commencé par l'artère principale du territoire, qui serpente dans la vallée de la Bresle, du Tréport à Gamaches, le chemin entre verre et mer.

Il va être poursuivi de Monchaux-Soreng à Aumale par la Communauté de Communes Interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, puis sûrement à terme connecté via Oisemont à la véloroute de la Somme.

La jonction Cayeux – Mers-les-Bains a été réalisée également récemment, et nous nous apprêtons à porter le chantier afin de traverser le territoire du nord au sud vers Criel.

Le chemin vert dit de petit Caux est tout à fait indiqué pour avancer dans ce maillage.

Une opération suivante le connectera au chemin entre verre et mer à travers la ville d'Eu. Nous avons déjà commencé des acquisitions foncières à cette fin.

Nous agissons de manière méthodique et concertée en déclinant le schéma de développement des modes « doux ».

La largeur du chemin vert permet la conciliation des usages. Une grande bande enherbée sera maintenue, à destination des cavaliers ou des randonneurs.

Aujourd'hui nous avons un chemin peu praticable, et donc plus employé.

Nous avons à intervenir afin de conforter les ouvrages d'art. Serait-ce pertinent de les rénover sans développer la circulation au-dessus. Il faut croire que nos prédécesseurs ont dû imaginer que non, en les laissant se dégrader sans agir. Mais ils ont eu raison sûrement de trouver disproportionné de rénover ces ouvrages sans que le plus grand nombre puisse profiter ensuite d'une voie pleinement carrossable.

Dans le coût annoncé, il y a aussi les ouvrages et l'ensemble des accessoires liés à l'aménagement. Nous ne sommes pas des dépensiers, nous sommes des élus locaux, contribuables, d'aucun ouvrier, employé, profession intermédiaire et qu'en sais-je, nous ne sommes ni des privilégiés ni des nantis, et nous avons une juste considération de la valeur de l'argent d'autant plus quand il est à tous.

Représentant de tous, nous sommes tenus – et c'est tout à fait normal en termes d'inclusion des personnes à mobilité réduite – de rendre l'ensemble des espaces publics accessibles.

La bande « roulante » est donc impérative.

Nous soupçonner de ne pas prendre en compte les objectifs environnementaux me choque. Le but de l'opération est justement de mener à bien une nouvelle étape assez volontariste dans le développement des pratiques cyclables, afin de limiter les déplacements carbonés. Ça se traduit par les aménagements réalisés mais aussi sur les aides à l'acquisition de vélo à assistance électrique, le développement des mobilités alternative à la mobilité individuelle etc.

Faciliter les alternatives à la voiture dans nos territoires ruraux c'est au final à peu près la seule chose durable que nous pouvons faire localement pour permettre aux habitants de moins sortir leur voiture. C'est bon pour la planète, et pour beaucoup d'entre nous c'est aussi un vrai sujet pour lutter contre la baisse du pouvoir d'achat.

Le département souhaite que la bande roulante soit durable. La durabilité, qui conditionne leur co-financement, s'entend par le fait que sa pérennité soit garantie dans le temps.

Ces co-financements sont importants pour que cela coûte le moins possible pour nos habitants. Nous répondons également à un appel à projet de l'Etat afin de limiter à 30% si possible la part restant à charge localement.

Nous étudierons dans le cadre du marché de travaux la possibilité de satisfaire à l'obligation de cette bande « roulante » par une alternative avec un liant non bitumineux, plus perméable.

Il est important de considérer qu'il faut aussi que le chemin soit le plus simple d'entretien et le moins couteux dans la durée. Le stabilisé, certes moins cher à la mise en œuvre, se révèle par son manque de pérennité, plus couteux à l'usage et donc pas du tout compétitif sur un tel parcours.

Je veux aussi rappeler à chacun que c'est une ancienne voie ferrée. Certes bucolique d'aspect, le compactage des sols, les anciens ballasts, et l'éventuelle souillure ferroviaire sont toujours présents sous la verdure de surface.

Donc voilà, je veux bien qu'on discute de tout, mais en ayant bien tout en tête.

Il s'agit de créer une piste roulante accessible à tous, et de laisser le reste de la largeur en allée cavalière. Nous optimisons l'investissement sur les ouvrages d'art, les matériaux, le plan de financement. Tout cela pour un maillage complémentaire intégré dans un plan d'ensemble.

Ça me fait parfois mal de lire les emballlements que tout cela génère, et je tenais à rétablir ces quelques vérités objectives.

Certains ont aussi des postures qui ne relèvent pas de l'intérêt général mais plus de la défense d'intérêts particuliers, et cela aussi me désole. D'autant plus quand c'est à grand renfort d'informations partielles ou erronées.

Mes chers collègues, nous sommes ici pour exprimer des positions non partisans, qui savent prendre la hauteur par rapport aux lobbys que peuvent constituer certains groupes particuliers. Nous sommes ici parce que nous avons été mis en responsabilité dans un système démocratique, ou les diktats des opinions n'ont pas à prendre le pas sur le bon sens des urnes.

Je continue de croire dans le pragmatisme des urnes même si certains résultats récents me font froid dans le dos, mais ici nous ne sommes pas là pour commenter tout ça ou faire de la politique.

J'invite tous ceux qui veulent s'investir à se présenter le moment venu, à s'engager au quotidien en prenant des responsabilités au service des autres, à aller voter. Je les invite à sortir des réactions épidermiques et à bâtir un projet, au lieu d'être contre tout, par principe.

L'immobilisme ce n'est pas pour cela que nous sommes ici, et cette position est celle que je partage unanimement avec les membres du bureau communautaire et bien plus largement encore.

Ce qui nous rassemble, nous unit même c'est d'essayer avec tout ce que nous sommes, de faire la synthèse, arbitrer dans l'intérêt le plus large possible et d'agir.

Je pense que c'est précisément ce que nous faisons en lançant l'opération de rénovation de ce chemin.

Je nous invite à adopter la même posture dans l'ensemble de nos décisions, et notamment en matière budgétaire.

Et je vous propose de commencer sans plus attente par le vote du Budget principal »

1/Vote du Budget principal

Le Président expose ce point. Le projet de budget primitif a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1^{er} mars 2022.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 36 325 663.33 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	28 304 263,33	28 304 263,33
Section d'investissement	8 021 400,00	8 021 400,00
Total Budget principal	36 325 663,33	36 325 663,33

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 239 700,00	160 000,00	1 847 400,00	0,00	2 007 400,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 575 000,00	5 000,00	2 010 000,00	0,00	2 015 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 385 860,00	361 000,00	2 889 000,00	0,00	3 250 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	715 000,00	150 000,00	250 000,00	0,00	400 000,00
Total des dépenses d'équipement		6 915 560,00	676 000,00	6 996 400,00	0,00	7 672 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	127 000,00	0,00	96 000,00	0,00	96 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	3 000,00	3 000,00	250 000,00	0,00	253 000,00
Total des dépenses financières		130 000,00	3 000,00	346 000,00	0,00	349 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 045 560,00	679 000,00	7 342 400,00	0,00	8 021 400,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	7 045 560,00	679 000,00	7 342 400,00	0,00	8 021 400,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 021 400,00
---	---------------------

Lors de la lecture des dépenses du budget d'investissement par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes : « au chapitre 20 « Immobilisation incorporelles », il s'agit notamment des investissements liés aux procédures de révision et modification des PLU; à la procédure du PLUi; pour la maison du Tourisme ; l'étude chemin vert du Petit Caux ; à l'étude, aux fouilles et le portage foncier relatifs à la délocalisation du centre Hospitalier.

Au chapitre 204 pour ce qui concerne les subventions d'équipement versées, nous retrouvons principalement le Fonds de soutien aux communes ; la subvention pour l'estacade au Tréport ; le prime vélo à assistance électrique ; et le remboursement de l'annuité d'emprunt Fibre optique à Somme Numérique.

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : il s'agit notamment des achats de terrain ; Aménagement Chemin Vert du Petit Caux ; Aire de grand passage. Comme vous l'aurez compris il s'agit pour quasiment toutes ces dépenses de la réalisation de travaux.

Enfin, au chapitre 23 « Immobilisations en cours » : il s'agit principalement des containers enterrés.

S'agissant des dépenses financières, au chapitre 13 « Subventions d'investissement » : 0 € de prévus. Au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés », la proposition nouvelle s'explique par l'arrivée arrivée terme emprunt Acquisition locaux administratifs CCVS et remboursement du capital.

Au chapitre 27 « Autres immobilisations financières », la proposition nouvelle correspond au cautionnement Préfecture pour la réalisation de l'aire de Grand passage. Il s'agit d'une provision et en juin, la Préfecture devrait indiquer à la CCVS si un terrain est imposé pour la réalisation de cette aire de grand passage ».

Sur les recettes d'investissement, le Président donne lecture du tableau suivant :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 418 350,00	339 838,66	975 740,00	0,00	1 315 578,66
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	1 800 000,00	0,00	1 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 418 350,00	339 838,66	2 775 740,00	0,00	3 115 578,66
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 000 000,00	0,00	330 000,00	0,00	330 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	3 482 873,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 482 873,00	0,00	330 000,00	0,00	330 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		6 901 223,00	339 838,66	3 105 740,00	0,00	3 445 578,66

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	135 175,17		1 740 455,36	0,00	1 740 455,36
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	790 034,83		1 196 699,79	0,00	1 196 699,79
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		925 210,00		2 937 155,15	0,00	2 937 155,15

TOTAL	7 826 433,00	339 838,66	6 042 895,15	0,00	6 382 733,81
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 638 666,19
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 021 400,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

2 937 155,15

En ce qui concerne les recettes d'investissement du BP 2022, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes lors de la lecture du budget par chapitre :

« En ce qui concerne les recettes d'équipement : Au chapitre 13 « Subventions d'investissement », il s'agit principalement du solde des subventions pour le chemin entre verre et mer et de l'inscription des subventions à percevoir dans le cadre des travaux du Chemin Vert du Petit Caux.

Au chapitre 16 « Emprunts », il s'agit principalement du projet de portage foncier relatif à la délocalisation du centre hospitalier.

En ce qui concerne les recettes financières : au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », il s'agit principalement du FCTVA ».

Monsieur le Président donne ensuite lecture des dépenses de fonctionnement du Budget principal 2022 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 417 100,00	0,00	6 871 650,00	0,00	6 871 650,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	3 793 500,00	0,00	4 075 100,00	0,00	4 075 100,00
014	Atténuations de produits	7 852 000,00	0,00	7 780 000,00	0,00	7 780 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	7 519 271,69	0,00	6 535 298,83	0,00	6 535 298,83
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		25 581 871,69	0,00	25 262 048,83	0,00	25 262 048,83
66	Charges financières	9 000,00	0,00	2 400,00	0,00	2 400,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	299 194,35		97 659,35	0,00	97 659,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		25 895 066,04	0,00	25 367 108,18	0,00	25 367 108,18

023	Virement à la section d'investissement (4)	135 175,17		1 740 455,36	0,00	1 740 455,36
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	790 034,83		1 196 699,79	0,00	1 196 699,79
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		925 210,00		2 937 155,15	0,00	2 937 155,15

TOTAL	26 820 276,04	0,00	28 304 263,33	0,00	28 304 263,33
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 304 263,33
--	----------------------

Monsieur le Président apporte, lors de la lecture du budget par chapitre les précisions suivantes :

« Sur les dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, l'inscription nouvelle est liée notamment à l'impact de l'augmentation des prix du carburant, de l'énergie, notamment liée au conflit qui oppose la Russie et l'Ukraine. La CCVS a essayé de prévoir l'évolution de ces prix. Par ailleurs, l'évolution du compte 611 « contrats de prestations de services » est liée au nouveau marché de collecte des ordures ménagères, qui intègre désormais une collecte des emballages en porte à porte, ainsi qu'à la mise en place du service de transport à la demande (TAD).

Ensuite au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés », on a prévu l'éventuelle impact lié à la revalorisation du point d'indice ainsi que la revalorisation du SMIC.

Au chapitre 014 « Atténuations de produits » il s'agit principalement des attributions de compensations reversées aux communes et prélèvement du FPIC.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », les dépenses inscrites correspondent principalement aux bourses et prix donnés aux étudiants, aux indemnités aux élus, à la participations aux communes membres pour le fonctionnement des crèches, à la couvertures des déficits des budgets annexes etc... »

Pour ce qui concerne le chapitre 66 « Charges financières », il s'agit des intérêts d'emprunts. Au chapitre 67 « Charges spécifiques », les inscriptions sont essentiellement utilisées pour les titres annulés sur les exercices antérieurs.

Enfin pour ce qui concerne le chapitre 68 « Dotations aux provisions et dépréciations », les inscriptions correspondent notamment aux dotations et dépréciations des actifs circulants, le passage en M57 nous oblige à provisionner pour dépréciation.

Monsieur le Président donne lecture du tableau des recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	23 000,00	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 492 400,00	0,00	1 615 500,00	0,00	1 615 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	634 262,00	0,00	2 149 765,00	0,00	2 149 765,00
731	Fiscalité locale	15 091 000,00	0,00	12 907 793,00	0,00	12 907 793,00
74	Dotations et participations (3)	3 822 330,00	0,00	6 349 748,00	0,00	6 349 748,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	52 000,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
Total des recettes de gestion courante		21 114 992,00	0,00	23 159 806,00	0,00	23 159 806,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		21 114 992,00	0,00	23 159 806,00	0,00	23 159 806,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	21 114 992,00	0,00	23 159 806,00	0,00	23 159 806,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	5 144 457,33
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 304 263,33
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 937 155,15	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes lors de la lecture par chapitre des recettes de fonctionnement du budget principal.

« Au compte 013 « Atténuations de charges », il s'agit principalement du remboursement des indemnités journalières. Au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses », les inscriptions correspondent principalement à la redevance des ordures ménagères des campings du territoire, à la participation des familles pour les ALSH, aux prestations de services type CAF, et aux transferts de charges des budgets annexes vers le budget principal.

Au chapitre 731 « Fiscalité locale », l'inscription est liée à la baisse liée à la taxe d'habitation sur les résidences principales et à la réduction de moitié de la base de CFE ce qui est compensé par l'Etat.

Au chapitre 74 « Dotations et participations », il s'agit notamment de la DGF, des participations communes, département, région, les facturations des professionnels qui accèdent aux déchèteries et la

compensation de la perte de la taxe d'habitation. La nouvelle proposition est prudente, nous sommes repartis sur les mêmes bases que 2021.

Enfin, au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il s'agit notamment du remboursement des titres restaurant et des revenus d'immeubles. »

Monsieur le Président détaille les principaux investissements prévus pour l'année 2022.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

● Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 45 voix pour

- 1 abstention : Monsieur Daniel Roche

approuve le budget principal pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

2/ Vote des taux d'imposition des taxes directes locales et détermination du produit attendu de la taxe GEMAPI

Monsieur le Président expose ce point : « Comme vous avez pu le constater à la lecture de la note de synthèse, je vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année dernière. Nous faisons des efforts en termes de programmation budgétaire et au quotidien, pour que nos contribuables puissent en cette période où le pouvoir d'achat est mis à mal, compter sur des taux d'imposition stables.

La valeur des bases nous échappe localement, la seule chose que nous pouvons faire pour ménager nos habitants, c'est de conserver des taux stables.

Même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui ne couvre pas le coût réel du service, je vous propose de ne pas augmenter le taux.

On peut néanmoins souligner et apprécier les résultats positifs de la mise en place d'une collecte en porte à porte des déchets recyclables lors du 1^{er} trimestre 2022. Ces premiers résultats nécessitent d'être confortés et une analyse sur une échelle de temps plus longue est nécessaire. Toutefois, les efforts faits par les habitants sont de nature à laisser espérer une moindre augmentation et dans l'idéal une stabilité du taux de TEOM.

Je vous propose donc de valider les taux et éléments suivants, identiques à l'année dernière :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,03 %.

- le taux de CFE à 26.86%

- le taux de TEOM à 8%

- le produit de la taxe GEMAPI à 750.000 euros pour l'année 2022 ».

Monsieur le Président cède la parole aux conseillers communautaires.

Monsieur Marcel Le Moigne prend la parole afin de faire part de quelques observations.

« L'augmentation des bases cette année sera de 3,4%, contre 0,2% l'année dernière. Cela aura un impact sur la feuille d'imposition de chaque habitant. Ces taux ne sont pas du tout neutres pour les contribuables. Il y a un tour de passe-passe à la défaveur des petites collectivités rurales. En effet, en parallèle l'Etat va fortement baisser la dotation de solidarité rurale. Les produits seront donc au mieux à certains endroits identiques, mais c'est la hausse des bases qui va masquer la baisse de

cette dotation. L'Etat ne serait donc plus solidaire avec la ruralité ? Il est dangereux de dépendre uniquement des dotations de l'Etat. Ce n'est pas le cas précisément pour la Communauté de Communes, mais dans certaines petites communes c'est très sensible. Je tenais à formuler ces observations »

Monsieur le Président abonde dans ce sens, en ajoutant que l'évolution des bases sera palpable sur les feuilles d'impôts.

Sans autre question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, et toutes questions ayant pu être posées, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,01 %,

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8,03 %.

Le taux de la taxe d'habitation ne fait plus l'objet de décision par le conseil communautaire (valeur précédente 3,94%).

Le taux de CFE à 26.86% correspond au taux moyen pondéré. Le lissage des taux de chaque commune est en cours jusqu'en 2024.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la prolongation d'une année supplémentaire du moratoire sur l'évolution du taux de TEOM et de maintenir le taux à 8% sur l'ensemble du territoire, pour l'année 2022.

Certaines prestations complémentaires réalisées à la demande expresse des communes, seront remboursées par elles à la Communauté de Communes, par le biais de conventions de participation.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le maintien du produit de la taxe GEMAPI à hauteur de 750.000 euros pour l'année 2022, sachant qu'une partie complémentaire du financement affectée à cette compétence l'est par retenue sur les Attributions de compensations des communes à la valeur de l'année de transfert (2018).

3/ Vote du Budget annexe « Développement Economique »

Le Président expose ce point. Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2021. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 21 513 388,18 euros. On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	10 829 294,09	10 829 294,09
Section d'investissement	10 684 094,09	10 684 094,09
Total Budget	21 513 388,18	21 513 388,18

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 215 000,00	30 000,00	800 000,00	0,00	830 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	245 500,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 596 000,00	40 000,00	501 500,00	0,00	541 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 056 500,00	80 000,00	1 301 500,00	0,00	1 381 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	185 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		185 000,00	0,00	160 000,00	0,00	160 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 241 500,00	80 000,00	1 461 500,00	0,00	1 541 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	5 483 240,00		5 543 240,00	0,00	5 543 240,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		5 483 240,00		5 543 240,00	0,00	5 543 240,00

TOTAL	8 724 740,00	80 000,00	7 004 740,00	0,00	7 084 740,00
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 599 354,09
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 684 094,09
---	----------------------

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, Monsieur le Président apporte, lors de la lecture du budget annexe « Développement économique » par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 20 « immobilisation incorporelles », les inscriptions correspondent notamment aux fouilles archéologiques.

Au chapitre 21 « immobilisation incorporelles », il s'agit notamment de l'aménagement de terrains de la phase 3 : tranche 1 et tranche 2. Par ailleurs, il s'agit également d'une inscription pour moitié des dépenses travaux qui seront réalisés en 2023 »

S'agissant des dépenses financières, au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilés », les crédits correspondent à un emprunt qui s'est terminé en 2021 pour l'acquisition de terrains.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du tableau des recettes d'investissement du budget annexe « Développement économique » :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	838 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		838 000,00	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	77 298,07	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		77 298,07	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		915 298,07	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 798 161,91		4 496 200,43	0,00	4 496 200,43
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 711 811,38		5 687 893,66	0,00	5 687 893,66
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 509 973,29		10 184 094,09	0,00	10 184 094,09

TOTAL	12 425 271,36	0,00	10 684 094,09	0,00	10 684 094,09
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 684 094,09
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 640 854,09
--	---------------------

En ce qui concerne les recettes d'investissement, Monsieur le Président apporte, lors de la lecture du budget annexe « Développement économique » par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 13 « subventions d'investissement », les crédits correspondent notamment à la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Au chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », les recettes correspondent à l'affectation des résultats 2021.

A noter que s'agissant des recettes d'ordre, au chapitre 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections », cela correspond aux amortissements ».

Monsieur le Président présente les dépenses de la section de fonctionnement du budget annexe « développement économique » :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	816 200,00	0,00	429 800,00	0,00	429 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	130 600,00	0,00	202 000,00	0,00	202 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		946 800,00	0,00	631 800,00	0,00	631 800,00
66	Charges financières	18 500,00	0,00	13 400,00	0,00	13 400,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		965 300,00	0,00	645 200,00	0,00	645 200,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	5 798 161,91		4 496 200,43	0,00	4 496 200,43
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 711 811,38		5 687 893,66	0,00	5 687 893,66
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 509 973,29		10 184 094,09	0,00	10 184 094,09

TOTAL	12 475 273,29	0,00	10 829 294,09	0,00	10 829 294,09
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					10 829 294,09

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président apporte, lors de la lecture du budget annexe « Développement économique » par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 011 « charges à caractère général », les inscriptions correspondent à des achats de parcelles pour la phase 3, à des dépenses à intervenir dans le cadre du marché FDE 80 (facturation par site- Inscription charge fluide avec impact flambée du prix de l'énergie), des dépenses liées à la publication des marchés publics qui seront plus nombreux dans le courant de l'année 2022 et au coût des fouilles archéologiques.

Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les dépenses correspondent aux aides aux entreprises et à la création d'emplois.

Pour ce qui concerne le chapitre 66 « charges financières », les inscriptions correspondent à un emprunt lié à une acquisition de terrain ».

Monsieur le Président poursuit avec la lecture du tableau relatif aux recettes de fonctionnement du budget annexe « Développement économique » :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 400 000,00	0,00	4 620 054,09	0,00	4 620 054,09
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	592 033,29	0,00	666 000,00	0,00	666 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 992 033,29	0,00	5 286 054,09	0,00	5 286 054,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 992 033,29	0,00	5 286 054,09	0,00	5 286 054,09

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 483 240,00		5 543 240,00	0,00	5 543 240,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 483 240,00		5 543 240,00	0,00	5 543 240,00

TOTAL	12 475 273,29	0,00	10 829 294,09	0,00	10 829 294,09
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 829 294,09
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 640 854,09
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes lors de la lecture par chapitre :

« Au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses », les crédits correspondent à des ventes de terrains estimées. Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il s'agit de la perception des loyers et une estimation de la couverture prévisionnelle du déficit par le budget principal ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « développement économique » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

4/ Vote du Budget annexe « Atelier Relais »

Monsieur le Président expose ce point. Le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022. Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 192 093.09 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	87 330,08	87 330,08
Section d'investissement	104 763,01	104 763,01
Total Budget	192 093,09	192 093,09

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 900,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		48 900,00	0,00	51 000,00	0,00	51 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		53 900,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	53 900,00	0,00	56 000,00	0,00	56 000,00
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	48 763,01
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 763,01
---	-------------------

Lors de la présentation des dépenses d'investissement du budget annexe « Atelier relais » par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 21 « immobilisations corporelles » les crédits correspondent à des éventuels travaux à effectuer, le montant inscrit est le même qu'en 2021. Au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » les crédits inscrits correspondent au remboursement de capital d'un emprunt ».

Monsieur le Président passe ensuite aux recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	77 124,26	0,00	38 532,93	0,00	38 532,93
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		77 124,26	0,00	38 532,93	0,00	38 532,93
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		77 124,26	0,00	38 532,93	0,00	38 532,93

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	53 900,00		66 230,08	0,00	66 230,08
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		53 900,00		66 230,08	0,00	66 230,08

TOTAL	131 024,26	0,00	104 763,01	0,00	104 763,01
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	104 763,01
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

66 230,08

Lors de la présentation des recettes d'investissement du budget annexe « Atelier relais » par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés, les crédits inscrits correspondent à l'affectation de résultats 2021 ».

Monsieur le Président donne ensuite lecture du tableau des dépenses de fonctionnement du budget annexe « Atelier relais » :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	13 100,00	0,00	7 500,00	0,00	7 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 100,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
66	Charges financières	14 600,00	0,00	12 600,00	0,00	12 600,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 700,00	0,00	21 100,00	0,00	21 100,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	53 900,00		66 230,08	0,00	66 230,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		53 900,00		66 230,08	0,00	66 230,08

TOTAL	82 600,00	0,00	87 330,08	0,00	87 330,08
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	87 330,08
--	------------------

Lors de la présentation des dépenses de fonctionnement du budget annexe « Atelier relais » par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », les dépenses correspondent à un éventuel impayé de loyer. Le montant des dépenses est identiques à celui de 2021.

Au chapitre 66 « charges financières », les dépenses inscrites correspondent à des intérêts d'emprunts ».

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture du tableau des recettes de fonctionnement du budget annexe « Atelier relais » 2022 :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	82 600,00	0,00	87 330,08	0,00	87 330,08
Total des recettes de gestion courante		82 600,00	0,00	87 330,08	0,00	87 330,08
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		82 600,00	0,00	87 330,08	0,00	87 330,08

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	82 600,00	0,00	87 330,08	0,00	87 330,08
--------------	------------------	-------------	------------------	-------------	------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	87 330,08
--	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	66 230,08
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Lors de la présentation des recettes de fonctionnement du budget annexe « Atelier relais » par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », il s'agit de la couverture de déficit ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « atelier relais » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

5/ Vote du Budget annexe « Centre Aquatique »

Monsieur le Président expose ce budget annexe qui a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 399 906.62 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 533 541,00	1 533 541,00
Section d'investissement	866 365,62	866 365,62
Total Budget	2 399 906,62	2 399 906,62

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	80 000,00	60 000,00	70 000,00	0,00	130 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		80 000,00	60 000,00	70 000,00	0,00	130 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	429 000,00	0,00	383 000,00	0,00	383 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		429 000,00	0,00	383 000,00	0,00	383 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		509 000,00	60 000,00	453 000,00	0,00	513 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	153 135,62		153 141,00	0,00	153 141,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		153 135,62		153 141,00	0,00	153 141,00

TOTAL	662 135,62	60 000,00	606 141,00	0,00	666 141,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					200 224,62
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					866 365,62

Lors de la présentation des dépenses d'investissement du budget annexe « Centre aquatique » par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 21 « Immobilisation corporelles », les inscriptions correspondent aux restes à réaliser 2021, à l'achat de terrain et à des travaux de réaménagement ».

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des recettes d'investissement du budget annexe « Centre aquatique » 2022 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	155 521,73	0,00	260 224,62	0,00	260 224,62
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		155 521,73	0,00	260 224,62	0,00	260 224,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		155 521,73	0,00	260 224,62	0,00	260 224,62

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	264 672,48		278 465,00	0,00	278 465,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	317 463,14		327 676,00	0,00	327 676,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		582 135,62		606 141,00	0,00	606 141,00

TOTAL	737 657,35	0,00	866 365,62	0,00	866 365,62
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	866 365,62
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	453 000,00
--	-------------------

Lors de sa présentation par chapitre, Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », les inscriptions correspondent à l'affectation des résultats 2021. S'agissant des recettes d'ordres, au chapitre 040 nous retrouvons les amortissements et au chapitre 041 il s'agit d'un réaménagement de dettes. »

Monsieur le Président donne lecture des tableaux relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement du budget annexe « Centre aquatique » 2022 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 202 550,00	0,00	825 000,00	0,00	825 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 202 550,00	0,00	825 000,00	0,00	825 000,00
66	Charges financières	88 000,00	0,00	61 900,00	0,00	61 900,00
67	Charges spécifiques (3)	379 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	40 500,00		40 500,00	0,00	40 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 710 050,00	0,00	927 400,00	0,00	927 400,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	264 672,48		278 465,00	0,00	278 465,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	317 463,14		327 676,00	0,00	327 676,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		582 135,62		606 141,00	0,00	606 141,00

TOTAL	2 292 185,62	0,00	1 533 541,00	0,00	1 533 541,00
+					
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 533 541,00

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget annexe « Centre aquatique », Monsieur le Président apporte les précisions suivantes lors de la présentation par chapitre :

« Au chapitre 011 « Charges à caractère général », en 2021, une provision pour annulation des titres « BC Nord » avait été inscrite, d'où la baisse des inscriptions cette année.

En ce qui concerne les dépenses financières, au chapitre 66 « Charges financières » nous avons moins d'intérêt en 2022 d'où une inscrite moindre. »

Monsieur le Président poursuit sa présentation avec les recettes de fonctionnement du budget annexe « Centre aquatique » :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	2 139 050,00	0,00	1 380 400,00	0,00	1 380 400,00
Total des recettes de gestion courante		2 139 050,00	0,00	1 380 400,00	0,00	1 380 400,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 139 050,00	0,00	1 380 400,00	0,00	1 380 400,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	153 135,62		153 141,00	0,00	153 141,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		153 135,62		153 141,00	0,00	153 141,00

TOTAL	2 292 185,62	0,00	1 533 541,00	0,00	1 533 541,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 533 541,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	453 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement du budget annexe « Centre aquatique », Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« Au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », nous retrouvons la couverture de déficit qui est moindre en 2022 ».

Enfin, s'agissant des investissements, Monsieur le Président précise que des dépenses sont inscrites pour l'achat de terrain et des travaux.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « centre aquatique » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

6/ Vote du Budget annexe « Tourisme »

Monsieur le Président rappelle que le projet de budget annexe a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022. Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 1 836 817.80 euros.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 530 271,00	1 530 271,00
Section d'investissement	306 546,80	306 546,80
Total Budget	1 836 817,80	1 836 817,80

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	31 300,00	15 000,00	1 500,00	0,00	16 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	165 500,00	50 000,00	190 046,80	0,00	240 046,80
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		246 800,00	65 000,00	241 546,80	0,00	306 546,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		246 800,00	65 000,00	241 546,80	0,00	306 546,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	246 800,00	65 000,00	241 546,80	0,00	306 546,80
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	306 546,80
---	-------------------

S'agissant des dépenses d'investissement du budget annexe « tourisme », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 20 « immobilisation incorporelles », il s'agit notamment des Frais d'études et d'insertion pour les marchés, au chapitre 204 « subventions d'équipements versées », il s'agit de subventions versées aux acteurs du nautisme et au chapitre 21 « immobilisations corporelles », il s'agit des excédents d'investissement 2021 ».

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	7 800,00	4 648,00	101 000,00	0,00	105 648,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 800,00	4 648,00	101 000,00	0,00	105 648,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	20 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	284 232,48	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		304 232,48	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		312 032,48	4 648,00	106 000,00	0,00	110 648,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	80 083,61		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	87 116,29		116 371,00	0,00	116 371,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		167 199,90		116 371,00	0,00	116 371,00

TOTAL	479 232,38	4 648,00	222 371,00	0,00	227 019,00
--------------	-------------------	-----------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	79 527,80
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	306 546,80
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

116 371,00

S'agissant des recettes d'investissement du budget annexe « tourisme », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 13 « subventions d'investissement », nous retrouvons la subvention du parc Offshore pour les panneaux pédagogiques du Chemin entre Verre et Mer et la subvention pour l'étude relative à l'obtention du Label Pays d'Art et d'Histoire ».

Monsieur le Président donne ensuite lecture des dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	1 173 500,00	0,00	1 134 900,00	0,00	1 134 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	205 000,00	0,00	255 000,00	0,00	255 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	13 000,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 391 500,00	0,00	1 390 900,00	0,00	1 390 900,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 411 500,00	0,00	1 413 900,00	0,00	1 413 900,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	80 083,61		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	87 116,29		116 371,00	0,00	116 371,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		167 199,90		116 371,00	0,00	116 371,00

TOTAL	1 578 699,90	0,00	1 530 271,00	0,00	1 530 271,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 530 271,00
--	---------------------

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget annexe « tourisme », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 014 « atténuation de produits », les dépenses inscrites correspondent au reversement aux communes de la taxe de séjour.

Au chapitre 67 « Charges spécifiques », il s'agit d'annulation de titre sur exercice antérieur. Au chapitre 68 « Dotations aux provisions », il s'agit des dépréciations des actifs circulants.

Enfin au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », les amortissements sont plus importants dans la mesure où nous amortissons désormais les bornes interactives installées en 2020 ».

Monsieur le Président poursuit par la lecture par chapitre des recettes de fonctionnement du budget annexe « Tourisme » :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	31 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	150 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	1 397 699,90	0,00	1 240 270,01	0,00	1 240 270,01
Total des recettes de gestion courante		1 578 699,90	0,00	1 530 270,01	0,00	1 530 270,01
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 578 699,90	0,00	1 530 270,01	0,00	1 530 270,01

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 578 699,90	0,00	1 530 270,01	0,00	1 530 270,01
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,99
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 530 271,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	116 371,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

S'agissant des recettes de fonctionnement du budget annexe « tourisme », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 70 « Produits des services, du domaines et ventes diverses, il s'agit de l'encaissement des régies. Au chapitre 731 « fiscalité locale », les recettes correspondent aux nouvelles modalités de taxation pour les locations touristiques non classées et les reversements des plateformes de réservation. Au chapitre 74 « Dotations et Participations », il s'agit des subventions du département pour l'entretien de chemin de randonnée. Enfin au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », il s'agit de la couverture du déficit prévu en 2022 ».

Monsieur le Président donne lecture des investissements pour l'année 2022, globalement ces derniers porteront sur l'achat de matériel pour le point plage, la création d'un circuit numérique en forêt, un logiciel photothèque (en reste à réaliser), et la mise en place de panneaux. Enfin l'acquisition de mobilier et de matériel informatique sont également prévus.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « tourisme » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

7/ Vote du Budget annexe « GEMAPI »

Monsieur le Président expose le projet de budget annexe qui a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2 144 891,62 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 554 391,62	1 554 391,62
Section d'investissement	590 500,00	590 500,00
Total Budget	2 144 861,62	2 144 861,62

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	21 000,00	8 000,00	13 000,00	0,00	21 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	70 000,00	0,00	70 000,00	0,00	70 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	500 000,00	300 000,00	1 500,00	0,00	301 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		591 000,00	308 000,00	84 500,00	0,00	392 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	182 000,00	0,00	198 000,00	0,00	198 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		182 000,00	0,00	198 000,00	0,00	198 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		773 000,00	308 000,00	282 500,00	0,00	590 500,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	773 000,00	308 000,00	282 500,00	0,00	590 500,00
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	590 500,00
---	-------------------

S'agissant des dépenses d'investissement du budget annexe « GEMAPI », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », il s'agit notamment des dépenses relatives au rechargement de galets au Tréport et à Mers et aux frais insertion des publications pour les marchés publics afférents. Au chapitre 204 « Subventions d'équipement versées », il s'agit principalement des participations aux travaux d'investissements portés par divers syndicats auxquels la CCVS adhère. Enfin au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », nous avons inscrits les restes à réaliser ainsi qu'une participation aux travaux gérés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard »

Monsieur le Président poursuit sa présentation en détaillant, par chapitre, les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	42 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	698 669,15	0,00	87 514,59	0,00	87 514,59
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		740 669,15	0,00	107 514,59	0,00	107 514,59
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		740 669,15	0,00	107 514,59	0,00	107 514,59

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	198 769,65		150 390,62	0,00	150 390,62
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	42 230,35		122 801,00	0,00	122 801,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		241 000,00		273 191,62	0,00	273 191,62

TOTAL	981 669,15	0,00	380 706,21	0,00	380 706,21
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	209 793,79
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	590 500,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

273 191,62

S'agissant des recettes d'investissement du budget annexe « GEMAPI », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre, 10 « Dotations, fonds divers et réserves », les recettes inscrites correspondent au FCTVA. Au chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », il s'agit de l'affectation de résultats 2020.

Monsieur le Président donne lecture des tableaux des dépenses et recettes de la section de fonctionnement du budget annexe « GEMAPI » :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	154 000,00	0,00	74 700,00	0,00	74 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	950 000,00	0,00	1 150 000,00	0,00	1 150 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 114 000,00	0,00	1 236 700,00	0,00	1 236 700,00
66	Charges financières	49 000,00	0,00	44 500,00	0,00	44 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 163 000,00	0,00	1 281 200,00	0,00	1 281 200,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	198 769,65		150 390,62	0,00	150 390,62
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	42 230,35		122 801,00	0,00	122 801,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		241 000,00		273 191,62	0,00	273 191,62

TOTAL	1 404 000,00	0,00	1 554 391,62	0,00	1 554 391,62
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 554 391,62
--	---------------------

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget annexe « GEMAPI », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 011 « Charges à caractère général », il s'agit principalement des cotisation et participation prévues en 2022. Au chapitre 014 « Atténuation de produits », il s'agit des dégrèvements de la taxe Gemapi envoyés par le Trésorier. Enfin, au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », il s'agit essentiellement des cotisations et adhésions aux syndicats et des contributions diverses qui incluent la nouvelle adhésion au syndicat mixte du littoral de la Seine-Maritime (SML76). »

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des recettes de fonctionnement du budget annexe « GEMAPI » :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	750 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	654 000,00	0,00	788 391,62	0,00	788 391,62
Total des recettes de gestion courante		1 404 000,00	0,00	1 554 391,62	0,00	1 554 391,62
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 404 000,00	0,00	1 554 391,62	0,00	1 554 391,62

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 404 000,00	0,00	1 554 391,62	0,00	1 554 391,62
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 554 391,62
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	273 191,62
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

S'agissant des recettes de fonctionnement du budget annexe « GEMAPI », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 731 « Fiscalité locale », il s'agit de la Taxe Gemapi et du remboursement des communes de Mers-les-Bains et du Tréport relatifs au rechargement des galets. Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », les crédits correspondent à la Couverture de déficit prévu pour l'année 2022 ».

Monsieur le Président termine sa présentation par l'exposé des investissements prévus en 2022 : participation financière à divers travaux et subventions ; travaux rechargement galets sur la plage et travaux sur les ouvrages et enfin, acquisition de matériel informatique pour l'agent qui est arrivé début 2022 ».

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « GEMAPI » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

8/ Vote du Budget annexe « O2S Sport Santé Bien être »

Monsieur le Président expose le projet de budget annexe qui a été présenté en commission de finances, le 4 avril 2022. Ce budget tient compte des choix et des orientations exprimés lors du débat d'orientation budgétaire qui a été organisé lors de la séance du conseil communautaire du 1er mars 2022. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 824 274,45 euros.

On peut en résumer la présentation de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	667 500,00	667 500,00
Section d'investissement	156 774,45	156 774,45
Total Budget	824 274,45	824 274,45

Monsieur le Président poursuit sa présentation en donnant lecture des tableaux suivants :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	113 100,00	25 000,00	60 000,00	0,00	85 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		113 100,00	25 000,00	70 000,00	0,00	95 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		113 100,00	25 000,00	70 000,00	0,00	95 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	113 100,00	25 000,00	70 000,00	0,00	95 000,00
--------------	-------------------	------------------	------------------	-------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	61 774,45
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	156 774,45
---	-------------------

S'agissant des dépenses d'investissement du budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

Au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles », des dépenses sont inscrites pour la création d'un site internet. Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », il s'agit de restes à réaliser (la facture du liner de la piscine n'est pas payée car nous sommes en litige avec la société) et d'une inscription pour des éventuels travaux à réaliser sur le parking. »

Monsieur le Président poursuit sa présentation avec les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	73 574,45	0,00	73 574,45
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		18 000,00	0,00	78 574,45	0,00	78 574,45
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		18 000,00	0,00	78 574,45	0,00	78 574,45

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	65 100,00		68 061,00	0,00	68 061,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 000,00		10 139,00	0,00	10 139,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 100,00		78 200,00	0,00	78 200,00

TOTAL	113 100,00	0,00	156 774,45	0,00	156 774,45
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	156 774,45
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

78 200,00

S'agissant des recettes d'investissement du budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

Au chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves », comme pour les précédents budgets, il s'agit principalement du FCTVA. Au chapitre 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », des dépenses sont désormais prévues, en 2021, il n'y avait aucune inscription puisque l'établissement venait d'être repris. »

Monsieur le Président poursuit sa présentation avec la section de fonctionnement du budget annexe « O2S Sport, Santé, Bien Être » :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	643 588,50	0,00	575 300,00	0,00	575 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		643 588,50	0,00	575 300,00	0,00	575 300,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	14 000,00		14 000,00	0,00	14 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		657 588,50	0,00	589 300,00	0,00	589 300,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	65 100,00		68 061,00	0,00	68 061,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		10 139,00	0,00	10 139,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 100,00		78 200,00	0,00	78 200,00

TOTAL	752 688,50	0,00	667 500,00	0,00	667 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	667 500,00
--	-------------------

S'agissant des dépenses de fonctionnement du budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 011 « Charges à caractère général », les dépenses inscrites correspondent principalement à la mise en place des reprises de contrats ou de nouveaux contrats, à l'entretien des locaux, contrôle des équipements, entretiens divers, analyse de l'eau, frais divers, transfert de charges vers le budget principal (frais de personnel) et aux contrats de prestations avec les prestataires extérieurs pour dispense des différents cours ou encore pour la fourniture d'eau, d'électricité et de chauffage. Encore une fois pour ces dernières dépenses, nous avons essayé de prévoir l'impact de l'augmentation des prix de l'énergie ».

Monsieur le Président donne lecture des recettes, par chapitre, de la section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	121 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	10 500,00	0,00	10 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	631 688,50	0,00	527 000,00	0,00	527 000,00
Total des recettes de gestion courante		752 688,50	0,00	667 500,00	0,00	667 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		752 688,50	0,00	667 500,00	0,00	667 500,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	752 688,50	0,00	667 500,00	0,00	667 500,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	667 500,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	78 200,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

S'agissant des recettes de fonctionnement du budget annexe « O2S Sport Santé Bien Être », Monsieur le Président apporte, lors de la lecture par chapitre, les précisions suivantes :

« Au chapitre 70 « Produits, services, domaines, ventes diverses », il s'agit principalement des ventes de produits esthétiques, d'abonnements, des cours à la séance etc.... Au chapitre 74 « Dotation et participations », il s'agit principalement de l'aide du département pour les ateliers « Alimentation Plaisir à tout âge » et « Ma retraite en mouvement ». Au chapitre 75 « Autres produits de gestion courante », les recettes correspondent à la couverture de déficit prévu ».

Monsieur le Président termine sa présentation par les investissements prévus sur l'année 2022 : création d'un site internet, travaux sur le parking et restes à réaliser pour le liner de la piscine et acquisitions de machines.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

➊ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :

- 45 voix pour,

- 1 abstention : Monsieur Benoit Ozenne

d'approuver le budget annexe « O2S Sport Santé bien être » pour l'année 2022 tel que présenté en annexe.

9/ Fonds d'accompagnement financier aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres : modification du règlement et validation de la programmation 2022

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°20191212-2 en date du 12 décembre 2019, le Conseil Communautaire a fixé un règlement afin de mettre en place d'un dispositif de soutien financier et d'abondement aux projets d'intérêt communautaire portés par des communes membres.

Monsieur le Président précise qu'un appel à projet a été lancé le 18 août 2021 et que 35 dossiers ont été déposés par 21 communes membres.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 3 mars 2022 et compte-tenu du montant total de l'ensemble des dossiers reçus qui excède la somme de principe d'un million d'euros allouée à ce fond, il a été décidé de ne retenir qu'un dossier par commune. Lorsque plusieurs dossiers étaient présentés, c'est le dossier qui offrait les subventions les plus importantes qui a été retenu, sauf quand la commune a formalisé un autre choix prioritaire, ou encore quand elle a souhaité substituer le dossier retenu au titre de la programmation 2021 aux dossiers déposés en 2022 afin de solliciter une reconduction de crédits « perdus » au 31 mars 2022.

Au vu de ce qui a été exposé, Monsieur le Président propose de modifier le règlement afin de préciser que pour les prochaines programmations, compte tenu du volume de traitement et des crédits disponibles, un seul et unique dossier sera instruit par commune.

Monsieur le Président donne lecture des opérations qui ont été retenues pour chaque commune.

Après cet exposé, Monsieur le Président cède la parole aux conseillers communautaires.

Monsieur Raynald Boulanger s'interroge sur le montant du fonds et des aides attribuées aux communes car les dossiers ont été présentés à partir d'estimations financières. Or, compte tenu des révisions de prix, et notamment de l'augmentation des enrobés plus de 20% cette semaine, les dépenses supportées par les communes seront plus importantes, Monsieur Boulanger s'interroge donc sur la possibilité de reporter les crédits 2020 et 2021 pas totalement consommés, en 2022.

Monsieur le Président répond : « On en avait échangé, mais il est difficile de reprendre ces enveloppes qui sont désormais inscrites au budget. Mais, je peux proposer car on est tous en attente d'autres subventions, que si les crédits inscrits au budget ne sont pas dépassés et donc qu'on rentre dans l'enveloppe, on puisse prévoir d'en débattre à nouveau. Mais l'augmentation sera générale et on est obligé d'inscrire un budget mais qui n'est pas extensible. S'il y a des restes, je vous en parlerai pour voir comment on peut l'arbitrer. »

Monsieur Raynald Boulanger indique : « L'aide de la CCVS est essentielle pour certaines communes notamment celles de la Somme car le Département n'accorde aucune aide pour ce qui concerne les travaux de voirie. On sera donc pour ce type de travaux, très largement en dessous 80% de subventions ».

Monsieur le Président indique que le Département de la Seine-Maritime subventionne les travaux de voirie et il rappelle que dans le cadre du fonds d'accompagnement, les travaux doivent présenter un intérêt à l'échelle de l'intercommunalité. Il souhaite que tous les élus soient au sein de cette assemblée solidaires pour le bien être du territoire.

Monsieur Sébastien Godeman souhaite obtenir une précision : « sauf erreur de ma part, lorsqu'on a monté les dossiers, il me semblait que les dossiers présentés devaient avoir un intérêt touristique. J'ai l'impression que la Ville d'Eu est lésée. Je suis désolé mais il faut bien que le dossier soit d'intérêt intercommunal ? ».

Monsieur Michel Barbier rappelle les 5 axes prioritaires d'actions définis dans le règlement du fonds :

- L'amélioration de la trame viaire douce
- Le développement économique dont le tourisme, le commerce et le patrimoine
- Les actions en lien avec les politiques de santé publique communautaires (contrat local de santé)
- Les investissements en lien avec le plan air, climat, énergie, territoire
- Les travaux de sécurisation des espaces publics, dont les aménagements de sécurité routière, dont les aménagements de sécurité routière

Monsieur Sébastien Godeman répond que dans ce cas, la Ville d'Eu aurait peut-être pu présenter un autre dossier.

Monsieur Michel Barbier lui répond que c'est un débat interne à la Ville d'Eu.

Sans autre question, il est procédé au vote.

- ⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité
- de préciser que pour les prochaines programmations, compte tenu du volume de traitement et des crédits disponibles, un seul et unique dossier sera instruit par commune. Le règlement du fonds établi par les délibérations en date du 12 décembre 2019 et 8 avril 2021 en ce sens sera amendé en ce sens.
- d'attribuer au titre de la programmation 2021, les abondements financiers pour un montant total de 1.562.052,88 euros tels que repris et répartis dans le tableau ci-dessous :

Porteur de projet	Objet de l'opération	MONTANT MAXIMAL OCTROYABLE
AULT	Réhabilitation chemins ruraux en voie douce	93 608,00
BAROMESNIL	Aménagement place et parking mairie	27 007,89
BEAUCHAMPS	Opération de relamping	76 897,00
BUIGNY-les-GAMACHES	Travaux de rénovation thermique - logement communal	4 791,66
CRIEL-sur-MER	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	294 556,00
DARGNIES	Travaux de sécurisation - voirie trottoirs	329 673,30
ETALONDES	Reprise du dossier 2021 : aménagement voie circulation douce et mise en conformité passages piétons rue de Flocques	8 261,51
EU	Restauration de la chapelle St Laurent	24 086,16
FLOCQUES	Création d'un complexe multigénérationnel	35 843,03
FRIAUCOURT	Isolation salles de classe et changement luminaires	2 662,00
GAMACHES	Reprise totale de la voirie et des trottoirs d'un quartier historique	41 232,52
INCHEVILLE	Sécurisation du groupe scolaire	5 654,40
LE MESNIL-REAUME	Création d'un cheminement piétonnier sécurisé - rue Reaulme	10 640,70
LE TREPORT	Réhabilitation, rénovation énergétique et extension du gymnase Robert Celerier	360 000,00
LONGROY	Renforcement et travaux de sécurité - hameau de la tuilerie - route de la forêt	84 600,00
MELLEVILLE	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de la mairie	5 626,35
MERS-LES-BAINS	Aménagement de l'accès au parc des grands marais - sécurisation	81 031,50
PONTS-ET-MARAIS	Aménagement d'une circulation douce - chemin de la ferme	3 921,50
SAINT-PIERRE-EN-VAL	Travaux d'amélioration de la performance énergétique de la salle polyvalente	27 857,37
SAINT-QUENTIN-LAMOTTE	Opération de valorisation des chemins communaux	30 442,65
SAINT-REMY-BOSCOURCOURT	Rénovation thermique Mairie- école et travaux de confortement (mérule)	40 000,00
TOTAL		1 588 393,54

- D'autoriser Monsieur le Président à liquider les sommes sur présentation des factures, et d'un état détaillé certifié par la DRFIP, et dans le respect des dispositions prévues par les délibérations en date du 12 décembre 2019, et du 8 avril 2021
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou convention et à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

10/ Élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial (CST)

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes des Villes Sœurs employant plus de 50 agents (titulaires et contractuels) a mis en place un comité technique et un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en juin 2018. Le mandat des représentants du personnel arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

Le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 a procédé à la fusion de ces deux instances au sein d'une nouvelle instance dénommée Comité Social Territorial (CST).

Monsieur le Président propose de reconduire la même composition que précédemment à savoir fixer à 5 titulaires et 5 suppléants le nombre de représentants du personnel et de fixer à 5 le nombre de représentants de la collectivité.

Il est également proposé de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

A noter que désormais, pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles doivent être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes représentés au sein de l'instance concernée (corps électoral), toujours au vu de la situation des effectifs au 1^{er} janvier 2022 :

- nombre de femmes dans les effectifs représentés au sein du CST au 1^{er} janvier 2022 : 41 (soit 57 %)
- nombre d'hommes dans les effectifs représentés au sein du CST au 1^{er} janvier 2022 : 31 (soit 43 %)

Par conséquent, les listes de candidats présentées par les organisations syndicales représentant les agents publics aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 devront être composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes ainsi établie.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un Comité Social Territorial pour les agents de la collectivité lors du renouvellement général pour lui permettre de siéger à compter du 1^{er} janvier 2023,
- de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à 5 (et en nombre égal de représentants suppléants),
- du maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires (5) et suppléants (5). Ces représentants seront désignés par l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination,
- du maintien du recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances (CST et formation spécialisée) émettent un avis.
- d'informer les organisations syndicales souhaitant présenter des listes de candidats aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 de la part de femmes et d'hommes à prendre en compte : 57 % de femmes et 43% d'hommes représentés au Comité social territorial concerné.
- de charger le Président d'effectuer toutes démarches concourant à l'exécution de la présente délibération et notamment d'informer Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime de la création de ce Comité social territorial.

11/ Don à l'Ukraine

Monsieur le Président expose que le Bureau communautaire propose de faire un don de 10 000 € en faveur des victimes du conflit en Ukraine via le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) qui est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères propose aux collectivités qui le souhaitent de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement leur solidarité.

Monsieur le Président cède la parole aux membres du Conseil communautaire.

Monsieur Marcel Le Moigne prend la parole : « Je suis évidemment pour effectuer ce don. Mais au-delà de ce don, il faut se dire que lorsqu'on accueille des familles venant de l'Ukraine, que l'acte est important et génère beaucoup de questions. Au départ très peu d'aides des institutions pour avoir le titre de séjour provisoire, et aujourd'hui les logeurs, les personnes qui accueillent, sont confrontées à certaines difficultés puisqu'elles prennent tout en charge. Il faut qu'on réfléchisse peut-être via le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), afin qu'une entraide des communes à 28 puisse se créer. La ville d'Eu accueille tous les mercredis des familles ukrainiennes pour qu'elles puissent se rencontrer. Il faut qu'on réfléchisse peut-être au transport. Comment organiser tout cela de manière efficiente ? »

Madame Anne Dujeancourt poursuit en confirmant que les familles ukrainiennes qui sont accueillies à Eu rencontrent notamment des difficultés de transport pour notamment se rendre à la Préfecture afin d'effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention de leurs titres de séjour. Ils sont logés chez l'habitant et certains propriétaires ne vont plus pouvoir assumer l'ensemble des charges seuls. Certains commencent à rencontrer des difficultés.

Monsieur Marcel Le Moigne poursuit sa réflexion : « ne serait-ce pas bon de créer un fonds, comme l'avait préconisé l'AMF à l'échelle des CCAS, mais au niveau de l'échelle intercommunale ? Cela permettrait peut-être de prendre en compte ces problématiques auxquelles sont confrontées l'ensemble des villes du territoire. »

Monsieur Michel Barbier fait part à l'assemblée de la volonté de certains habitants du territoire d'effectuer des dons financiers qui servent pour les familles ukrainiennes accueillies localement. Monsieur Michel Barbier précise que ces personnes ne veulent pas donner aux associations nationales. Donc l'idée serait de créer une association locale pour recevoir ces dons qui seraient répartis sur les familles du territoire accueillant des Ukrainiens. Une démarche en ce sens est en cours sur la ville d'Eu.

Madame Anne Dujan-court : « c'est tout à fait ça, on essaye de créer une association pour récolter des dons pour payer ces factures. »

Monsieur le Président : « il serait intéressant qu'on travaille ensemble ».

Madame Nicole Taris : « il existe une association rouennaise. A titre personnel, j'accueille 4 personnes et en conséquence, je suis en relation avec cette association. Il ne faut pas oublier que lorsqu'on accueille des familles, on nourrit, on loge, on transporte, on aide, et il n'y a aucune d'aide. Il faut également savoir que les familles ukrainiennes ne reçoivent, dans le cadre de cet accueil, aucune aide. L'aide n'est versée que si les personnes ne sont pas accueillies dans une famille. Il existe une association sur Rouen, qui a fait tous les papiers, trouvé du travail. Je pense qu'il faudrait prendre contact avec cette association, quitte à avoir une antenne locale. Cette association a un lien directement avec ces personnes. L'association locale amène les familles ukrainiennes et s'en occupe ».

Monsieur le Président répond : « ce qui me dérange dans ces associations, c'est l'absence de maîtrise. On a connu des gros problèmes avec notamment des sommes qui n'ont pas été données correctement. Le fait de passer par le CIAS c'est peut-être une assurance de voir l'argent donné réparti de façon équitable sur le territoire. On va toucher les gens de notre territoire. Il va peut-être également falloir que nous alertions le préfet en tant qu'élus sur les difficultés de l'accueil tel qu'il est envisagé aujourd'hui c'est-à-dire sans aide, sans relais. Cela ne me paraît pas normal d'accueillir et de ne pas être aidé. Les budgets des familles ne sont pas extensibles ».

Madame Nicole Taris reprend la parole : « Je pense qu'ils sont dépassés à la Préfecture, car lorsque nous les avons contactés pour savoir où les loger, ils nous ont renvoyés vers les associations, mais ces associations n'ont pas accès à la liste des familles qui souhaitent accueillir. On est obligé de trouver des canaux différents pour répondre à la demande des réfugiés. C'est triste ».

Monsieur le Président constate qu'une fois de plus les collectivités sont livrées à elles-mêmes : « C'est une gestion qui est insoutenable ».

Monsieur Alain Trouessin indique : « au départ, il avait été demandé aux mairies d'ouvrir des registres sur lesquels les administrés souhaitant accueillir pouvaient s'inscrire. L'initiative était bonne car cela permettait d'avoir une vision de ce qui se passait sur notre territoire. On avait une pseudo maîtrise et finalement quinze jours plus tard, la Préfecture arrêtait tout et demandait à ce que chaque personne s'inscrive sur le site internet de la Préfecture. A partir de ce moment-là nous n'avons plus eu aucune maîtrise ni aucune vision de ce qui se passait sur notre territoire. Sans compter la complexité pour s'inscrire. Je salue le mouvement de solidarité qui s'est enclenché. Cependant, il y a pléthore d'associations, on part dans un patchwork qui devient illisible. Attention, je tiens à souligner que je trouve l'initiative de la création d'une association tout à fait louable mais je crains que cela ne fasse qu'amener encore plus de complexité. Enfin une dernière petite remarque : lors de notre dernier conseil municipal à Criel, nous nous sommes fortement inspirés de l'argumentaire développé par la CCVS et nous avons délibéré pour effectuer un don de 1 000 euros via le fonds national ».

Monsieur Marcel Le Moigne : « Je partage de l'avis du Président, si nous gérons les aides via le CIAS, nous pourrions vraiment surveiller les dons à l'euro près. Pour moi, seul un établissement public peut le faire. Pour ma part, sur Ault j'envisage de créer un service « réfugiés d'Ukraine » sur les comptes du CCAS qui permettra de retracer l'ensemble des dons et des aides et en conséquence, d'assurer la traçabilité des fonds ».

Monsieur le Président interroge Madame Martine Douay, vice-présidente du CIAS, afin de savoir si elle pense qu'il est envisageable de réaliser une telle opération au niveau du CIAS.

Madame Martine Douay pense que cela est possible mais qu'il faudrait pouvoir recenser l'ensemble des familles ukrainiennes qui sont hébergées sur le territoire de la CCVS.

Madame Anne Dujeancourt indique qu'environ 47 personnes sont hébergées sur une partie du territoire, sans compter, les personnes qui sont hébergées sur Criel-sur-Mer.

Monsieur Michel Barbier insiste sur l'urgence de la situation et la nécessité d'une intervention rapide. Or dans certains cas, on constate que passer par les établissements publics prend du temps.

Monsieur Le Moigne indique qu'à son sens il ne s'agit que d'ajouter une ligne au CIAS pour permettre la mise en place d'une telle action.

Monsieur Laurent Jacques pense que : « ce serait plus simple de passer via le CIAS, on y siège. Dans ce cas, je vous propose qu'on amende la délibération et au lieu de décider de faire un don au fonds national, je propose de verser une subvention au CIAS et que chaque commune fasse remonter ces besoins et on gère ensuite en interne ».

Madame Anne Dujeancourt s'interroge : « j'ai une question pratique, aujourd'hui, j'ai inscrit et transporté une jeune fille afin qu'elle puisse prendre un cours de piano, c'est un exemple. Cette jeune fille était presque en larmes de voir le piano de l'école de musique. L'idée de passer par une association était de payer pour ces cours, mais également d'aider les familles dans leurs transports. L'idée était que l'association puisse se charger de tous les petits « à côté ». Du coup, est ce que ce serait imaginable à l'échelle du CIAS ? car pour ce type de loisirs on a dû trouver des parrains. Si cela peut être réalisé à l'échelle du CIAS ou CCAS c'est très bien ».

Monsieur le Président pense que cela est effectivement envisageable à l'échelle du CIAS et pense que cela amènera plus réactivité que si c'était une association qui assumait la prise en charge.

Madame Martine Douay propose également d'étendre les chéquiers « sortir dans les 28 » aux familles ukrainiennes afin de leur permettre d'accéder à certaines activités culturelles du territoire.

Monsieur le Président pense que les familles accueillies doivent être traitées comme les habitants du territoire.

Monsieur Alain Trouessin insiste sur le fait que les associations du territoire sont également mobilisées et solidaires vis-à-vis de ces familles. A Criel, certaines associations ont déjà annoncé qu'elles accueilleraient ces familles gratuitement.

Monsieur le Président propose qu'un groupe de travail soit constitué avec Martine Douay comme pilote et que des contacts soient pris avec le monde associatif pour une bonne intégration des familles et qu'elles retrouvent des activités auxquelles elles avaient accès.

Monsieur le Président propose donc de délibérer pour verser une subvention de 10 000 euros au CIAS.

Monsieur Michel Barbier souhaiterait s'assurer que le CIAS est en mesure d'assumer la mise en place de ce dispositif d'aide. Car même si la CCVS pourra compter sur des bénévoles, il faut aussi que l'agent en charge du CIAS puisse absorber cette nouvelle mission car il lui semble qu'il y a peu de ressources humaines affectées aux CIAS.

Monsieur Marcel Le Moigne indique : « une fois que c'est cadré, c'est plus du domaine de la comptabilité, je pense. »

Monsieur Mario Dona : « je partage l'idée d'Anne : il y a de l'argent certes dans le CIAS, mais il faut bien que sur le terrain il y ait des personnes pour accompagner les familles, et quand je dis accompagner, c'est non seulement dans les démarches mais également les transporter réellement. Et ça ce n'est pas le CIAS ou le CCAS des communes qui pourront le faire. Il faut bien qu'il y ait des mains et des bras pour accompagner les personnes. La gestion financière par CIAS c'est une bonne idée mais pour autant il faudra de gens sur le terrain ».

Monsieur le Président pense qu'aujourd'hui la problématique est uniquement financière puisqu'il semble qu'il y ait déjà des associations pour accompagner les familles. Il faudra que les communes viennent vers le CIAS pour signaler les problèmes financiers des familles. Il faut que chacun se prenne en charge.

Monsieur Mario Dona d'intervenir : « Là je te rejoins, il faut peut-être proposer une mutualisation les actions qui se font sur chaque territoire, sans faire une usine à gaz. On a un CIAS qui est intercommunal, on a différentes actions qui se font sur le territoire des communes, il faut des liens entre l'interco et les communes, sans que le CIAS couvre les actions communales ou associatives. Sans pour autant également que les communes perdent leur indépendance, mais il faudrait peut-être une organisation mutualisée sur certaines choses ».

Madame Anne Dujancourt souhaite préciser qu'aujourd'hui les problèmes rencontrés par les familles ne sont pas seulement financiers : « on voit des problèmes par rapport aux transports vers Amiens ou Rouen pour toutes les démarches pour obtenir leurs papiers. Si on prend l'exemple des familles qui sont logées à St Quentin Lamotte, elles ont rendez-vous jeudi prochain à 10H15 à la Préfecture d'Amiens, mais elles n'ont pas de véhicules... comment faire ? ».

Monsieur Raynald Boulenger répond que l'organisation sur le territoire dans nos communes est en place. Aujourd'hui pas de besoin de financements. Les familles ne sont pas heureuses d'être ici compte tenu des circonstances mais elles sont heureuses de l'accueil qui leur est réservé. Aujourd'hui on a un référent dans notre conseil municipal qui suit l'accompagnement de ces familles, leur évolution. C'est ainsi que pour les déplacements à la Préfecture, celui-ci se fera via le véhicule du CCAS qui va emmener les familles à Amiens si besoin. L'aide qui est apportée ce n'est pas ponctuel, c'est un accompagnement quotidien et ça s'est mis en place. Mais si la présence doit durer, ce qui sera assurément le cas puisque tout semble détruit, à un moment il y aura un coût qui va s'accumuler, même si loyer gratuit, chauffage, électricité etc. L'idée c'est de financer à travers le CIAS, ça sera plus facile, à mettre en place. Et surtout, si nous donnons via le fonds national, ou des grandes associations, ces dernières vont ponctionner une partie du don pour leurs frais de fonctionnement, et surtout nous ne pourrions pas directement aider les personnes du territoire.

Monsieur Sébastien Godeman interroge Monsieur Marcel Le Moigne afin de savoir si les CIAS et CCAS peuvent bénéficier de dons défiscalisés ?

Monsieur Marcel Le Moigne répond par l'affirmative.

Monsieur Sébastien Godeman pense qu'il faudrait communiquer sur ce point car cela permettrait d'augmenter les dons.

Monsieur Michel Delépine prend la parole : « pour ma part, je suis favorable à verser une subvention au CIAS, mais j'aurais souhaité savoir comment seront déterminées les modalités d'attribution de ces aides

selon les demandes, les personnes accueillantes car la somme de 10.000 euros va être très rapidement distribuée. Aussi ma question est qui allons-nous aider ? je fais confiance au CIAS mais il va bien falloir fixer le cadre afin de déterminer dans quel cadre on intervient, vers quoi ? en quelle proportion ? de manière si possible à être équitable ».

Monsieur le Président pense que : « si nous avons 50 personnes, il faut que tout le monde joue le jeu, s'il y a un besoin pour des cours de piano, il faut que le monde associatif ne fasse pas payer. L'argent du CIAS servirait plutôt à mon sens pour indemniser les frais, pour les nourrir les familles, pour aider les propriétaires pour le chauffage et factures... Même si les gens veulent accueillir, il faut soutenir les accueillants. »

Madame Anne Dujeancourt indique que c'est pour cette raison que la création d'une association avait été envisagée afin non seulement de récolter des dons, mais également de bénéficier des adhésions ce qui permettait de récupérer de l'argent par le biais des adhésions et ainsi de payer différentes factures ou services à destination des familles ukrainiennes.

Monsieur le Président indique que si la subvention est versée au CIAS cela n'empêchera pas les associations de poursuivre leurs actions.

Monsieur Raynald Boulenger pense qu'il faut bien cadrer les aides du CIAS et cette association pourrait proposer un autre accompagnement au quotidien en complément.

Monsieur Alain Trouessin rappelle : « On est sur un soutien aux familles au quotidien. On a l'exemple d'une famille qui a dû emmener un enfant aux urgences à 3h00 du matin, c'est ça l'accueil de familles. Il y a de l'alimentation, des horaires différents, c'est une présence permanente surtout au début. Les familles d'accueil ont une grande charge. Certains sont bénévoles car ils ont les moyens financièrement mais au quotidien c'est compliqué. Certaines familles d'accueil vont vite avoir du mal. Je pense qu'il faudrait prendre contact avec l'AMF, avec « solidarité ukraine.gouv », pour prendre des informations. On est plein de bonnes intentions mais il faudrait sans doute prendre de l'information pour ne pas se tromper. Il faudrait qu'on se mette d'accord sur la clé de répartition de ces aides. C'est hyper compliqué. Je suis pleinement favorable à la mise en place d'un groupe de travail pour mener cette réflexion et se renseigner ».

Madame Nicole Taris : « il faut aller vite ».

Monsieur Benoit Ozenne souhaite apporter une précision : « on a été confronté à peu près au même cas, il y a quelques années. Aussi, comme nous le disions, il faut cadrer les choses car cela risque de durer. Pour les familles d'accueil, les 1eres semaines, les premiers mois sont assez sympathiques car il y a un élan de solidarité qui fait qu'on va leur amener de la nourriture, des vêtements, ...mais cela va s'essouffler. On a l'exemple lors de la guerre en Tchécoslovaquie, nous avons des personnes qui étaient familles d'accueil et finalement les réfugiés étaient toujours présents 4 ans après. Là c'était très dur. Donc il faut s'attendre à ce que cette situation dure, certes il faut bien cadrer ce qu'on mettra dans le fonds mais il faut également s'attendre à ce que la situation soit durable ».

Monsieur Jean-Paul Mongne : « les 10 000 € de don de la CCVS ne sont pas limitatifs, les CCAS ou CIAS auront la possibilité de recevoir des dons. Il faut dissocier le fait de manier de l'argent et l'aide matérielle et morale que peuvent également apporter les communes et CCAS. On a aussi des écoles de musique communales ou autres, il suffit pour les communes de décider de ne pas faire payer la famille. Le CIAS n'agirait que sur l'argent. Le transport n'a pas nécessairement besoin de passer par le CIAS, on a des véhicules dans les communes ».

Monsieur Éric Pruvost : « ce qui est certain c'est que le conflit va durer. Aussi, ne faut-il pas mettre en place une cellule de veille pour optimiser les aides de l'Etat. Dans le temps, des choses vont bien se mettre en place à différents niveaux et ça ne serait sans doute pas inutile que ces informations soient regroupées à l'échelle intercommunale et redescendues auprès des communes ».

Monsieur le Président indique : « une autre solution, si on est tous solidaire, ça serait de retenir un pourcentage sur nos Attributions de Compensations (AC), c'est une réalité aussi... Par exemple 0,2 % ».

Monsieur Alain Trouessin : « au regard du débat que nous avons ce soir, je m'interroge pour verser 1 000 euros qu'on avait prévu à Criel pour le FACECO. Je réfléchis...en tant que CCVS : on fédère des recettes qu'on redistribue mais si on va plus loin et que ça dure dans le temps, comment on articule tout ça – je

vais attendre avant de verser cette somme qu'on se coordonne sur la manière dont va agir la CCVS à l'échelle intercommunale ».

Monsieur Mario Dona intervient : « on est parti d'un principe de solidarité par volontarisme, et là, avec la proposition de retenue sur les attributions de compensations, on arrive à une obligation. Tout le monde semble d'accord pour participer sur le principe, mais par le biais des AC, pour moi ce n'est pas forcément la bonne solution ».

Monsieur Marcel Le Moigne : « je ne peux pas l'entendre, à un moment la solidarité concerne tout le monde, tous nos habitants ! »

Monsieur Eric pruvost prend la parole : « c'est exactement le même problème avec le SMUR, actuellement seules certaines communes financent ce service alors que toute la population en profite ».

Monsieur Mario Dona répond à Monsieur Marcel Le Moigne : « Personne ne peut prétendre que je ne suis pas solidaire. Je soulève simplement une question que, sans doute, certains d'entre nous ici ont à l'esprit. Je ne suis pas opposé à cette proposition ».

Monsieur Laurent Jacques pense : « ce chiffre annoncé de 0,2% sur les AC c'est rien du tout. Je peux en parler ouvertement car j'en touche le plus. La solidarité : chaque commune faire un geste ».

Monsieur le Président : « je ne veux pas forcer qui que ce soit avec cette proposition, mais vous savez que j'ai toujours à l'esprit la solidarité et l'équité. Je ne veux rien imposer mais si une commune paie pour quelque chose qui concerne tout le monde, il faut tous participer. Sur cette question, je pense qu'il faut qu'on soit tous solidaires des communes qui reçoivent actuellement les familles ukrainiennes ».

Monsieur Raynald Boulenger : « ce qu'on vit aujourd'hui, on ne le subit pas. On savait à quoi on s'engageait et on savait que ce serait sans doute pour longtemps. On ne s'est pas posé la question de savoir si oui ou non on serait aidé. C'est un acte de solidarité. Ceux qui accueillent ne subissent pas cet accueil ».

Monsieur Sébastien Godeman indique : « Il ne faut pas oublier ce qu'Anne Dujancourt a exposé initialement, à savoir qu'aujourd'hui les soucis rencontrés ne viennent pas de l'organisation des communes mais se concrétisent chez les particuliers qui ont accueillis les familles ukrainiennes chez eux. C'est gratifiant certes, mais elles commencent à être confrontées à des difficultés matérielles et l'élan de solidarité c'est très bien, mais si ça dure dans le temps, il faudra aider les gens qui accueillent ».

Madame Agnès Join : « je trouve que c'est une bonne idée de verser une subvention au CIAS. Nous avons eu un débat au sein de notre conseil municipal et une majorité des élus était gêné de donner à une association qu'on ne connaît pas. Avec cette proposition, au moins chaque commune peut participer et on sait où est l'argent ».

Monsieur Alain Trouessin pense qu'il faudrait aussi au niveau des communes demander l'avis des personnes qui hébergent afin de répertorier ce dont les familles d'accueil ont concrètement besoin : vêtements ou autre.

Monsieur Benoît Ozenne souhaite faire part au conseil communautaire qu'une collecte a été organisée sur Dargnies, et qu'il reste tous les vêtements et les couvertures qui ont été refusées lorsque le don a été déposé à Amiens. Donc si certaines familles sont dans le besoin, les vêtements et couverture ont été triés par les bénévoles. Sur les aspects financiers, Monsieur Benoît Ozenne indique que la commune de Dargnies a délibéré assez rapidement et a donné 500 euros à une association.

Madame Martine Douay précise que sa commune a également déjà effectué un don auprès d'une association qui avait été recommandée par l'Association des Maires de France (AMF). Elle propose que le CIAS se réunisse d'urgence dès la semaine prochaine et souhaiterait que chaque commune qui accueille une famille ukrainienne revienne vers elle ou Nathalie Mereraux pour recenser les besoins et commencer à s'organiser.

Monsieur le Président souhaiterait que les associations soient également associées à cette démarche. Il interroge les membres du Conseil communautaire afin de savoir s'ils sont en accord avec la proposition qui a été faite de ne pas verser le don au FACECO mais de verser une subvention au CIAS.

Les élus communautaires acceptent à l'unanimité de modifier le destinataire du versement envisagé.

Sans autre question, il est procédé au vote.

- ⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :
 - de verser une subvention exceptionnelle au CIAS d'un montant de 10 000 € afin de mettre en place un dispositif spécial d'aides en faveur des personnes bénéficiant d'une mesure de « protection temporaire » sur le sol français et résidant sur le territoire de la Communauté de communes des villes sœurs.
 - de charger le Président d'effectuer toutes démarches concourant à l'exécution de la présente délibération.

12/ Désignation de représentants afin de siéger au sein du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime

Monsieur le Président rappelle que par délibérations en date du 16 mars 2021, La Communauté de Communes a entamé une démarche d'adhésion aux Syndicats Mixtes en charge de la GEMAPI « littoral », et notamment au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime (SML 76) pour ce qui concerne le littoral seinomarin, et le système d'endiguement de l'Yères.

Cette adhésion a fait l'objet d'une délibération favorable du Syndicat lors de la réunion du comité syndical le 17 mars 2022. La phase de consultation des communes est en cours.

Conformément aux statuts du SML 76, la CCVS doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du comité syndical à savoir : 2 représentants titulaires dont l'un sera désigné comme représentant au sein du bureau syndical, et un représentant suppléant.

Il est proposé de désigner Messieurs Eddie Facque et Laurent Jacques en tant que titulaires et Monsieur Michel Delépine en tant que suppléant.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- ⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide par :
 - 43 voix pour
 - 3 abstentions : Monsieur Éric Pruvost, Madame Nicole Taris, Monsieur Alain Trouessin
 - De désigner en qualité de délégués titulaires du SML 76 : Monsieur Eddie Facque et Monsieur Laurent Jacques
 - De désigner en qualité de délégué suppléant au sein du SML76 : Monsieur Michel Delépine

13/ Projet de classement de l'office de Tourisme Destination « le Tréport – Mers » en catégorie 1 (renouvellement)

Monsieur le Président expose que la CCVS doit renouveler la demande de classement de l'office du tourisme en catégorie 1 ce qui est très important dans la mesure où cela permet notamment de maintenir les stations classées sur le territoire. Cette procédure est également le moyen de faire reconnaître la qualité de l'accueil touristique sur le territoire. Il convient de délibérer formellement pour pouvoir déposer le dossier.

Monsieur le Président interroge les membres de l'assemblée afin de savoir s'ils ont des questions. Sans question, il est procédé au vote.

- ⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :
 - d'approuver la demande de classement en catégorie 1 de l'office de tourisme de la destination Le Tréport - Mers
 - de charger Monsieur le Président d'adresser ce dossier, en application de l'article D 133-22 du Code du Tourisme et ce dans les meilleurs délais
 - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou à entreprendre toutes démarches afin de concourir à l'exécution de la présente délibération

14/ Questions et informations diverses

Remarques des conseillers communautaires

Madame Nicole Taris souhaiterait savoir s'il est possible de visiter le centre canin situé sur l'aérodrome car apparemment, le gérant refuse l'accès alors qu'il s'agit d'un service qui est subventionné. Il s'agirait d'une visite qui permettrait de s'assurer que tout est conforme.

Monsieur le Président confirme que ce centre est un service à destination des communes, aussi ces dernières peuvent tout à fait visiter le site.

Monsieur Laurent Jacques précise que les conventions sont signées entre la commune et le gérant. Donc en principe, si la commune se rend sur place, elle a tout à fait la possibilité de visiter le site. Cela dit, Monsieur Jacques rappelle que c'est une question qu'il faudra débattre car le gérant prend de l'âge et a déjà évoqué le fait de s'arrêter. Par ailleurs, Monsieur Laurent Jacques indique qu'il entend régulièrement des remarques sur le fait que c'est toujours un peu compliqué avec le gérant. Il faudra donc se poser la question de l'avenir de la participation communale ou intercommunale au financement de ce centre canin car il y a aussi la SPA qui est présente sur le territoire, il faudra se questionner sur l'avenir.

Monsieur Éric Pruvost intervient afin de disposer de quelques informations complémentaires relatives au chemin vert dit du Petit Caux : « sur quelle largeur le chemin sera bitumé ? »

Monsieur le Président répond qu'une étude en cours, il y a eu récemment une réunion avec le Conseil départemental qui a confirmé sa position à savoir que si la CCVS souhaite avoir une subvention du département, le chemin doit être d'une largeur de 3 mètres de bitume.

Madame Isabelle vandenberghes : « à certains endroits, il n'y a pas toujours 3 mètres, aussi faudra-t-il abattre des arbres ? Allez-vous élaguer ? »

Monsieur le Président indique qu'il n'y aura a priori pas de destructions importantes, d'autant plus que c'est un chemin qui est arboré et qu'il doit, à son sens, le rester au maximum. Il souligne que même si sur certains secteurs, il y a un manque d'entretien depuis de nombreuses années, la CCVS va s'organiser pour élaguer au minimum.

Madame Isabelle Vandenberghe souhaite qu'on lui confirme qu'il s'agit de réaliser une continuité avec la Communauté de communes de Falaise du Talou et si c'est bien le cas, elle souhaite savoir pourquoi la Falaise du Talou refuse d'appliquer de l'enrobé.

Monsieur le Président répond qu'il avait rencontré à l'époque Monsieur Martial Fromentin, et qu'il était bien au courant que si Falaise du Talou souhaitait obtenir des subventions du Département ; ils devraient prévoir un enrobé. Mais le Président indique que si Falaise du Talou a les moyens de réaliser les travaux sur le chemin sans subvention cela les regarde. Mais il précise que de son point de vue, il n'est pas possible pour la CCVS de prévoir un tel projet sans subvention.

Madame Agnès Join souhaite souligner que précédemment, avant 2017, le chemin vert était bien entretenu puisqu'il y avait un fond commun.

Monsieur le Président indique que la CCVS participe toujours à l'entretien. Il comprend que chacun ait des questions et une vision pour ce chemin, comme cela a été le cas lors de la réfection du chemin entre Verre et Mer mais que force est de constater qu'aujourd'hui celui-ci est très fréquenté.

Madame Isabelle Vandenberghe souligne que le cadre n'est pas du tout le même.

Monsieur le Président pense que ce chemin est sous utilisé actuellement et que les travaux envisagés permettront au plus grand nombre d'être satisfait, y compris les cyclistes qui aujourd'hui sont obligés d'emprunter la départementale alors que cela est très risqué en termes de sinistralité.

Monsieur Sébastien Godeman souhaite savoir si les moments de convivialité après le conseil communautaire reprendront ou si c'est une volonté politique de les avoir arrêtés.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'épidémie de Covid, les moments de convivialité après le conseil ont été suspendus mais qu'ils reprendront dès que la situation sanitaire sera améliorée. Il souligne qu'actuellement les statistiques des contaminations sont à nouveau à la hausse et qu'en conséquence, il n'a pas souhaité partager ce moment de convivialité à l'issue de cette séance mais cela reviendra.

Fin de la séance à 21H08